



*Association
d'Hygiène Sociale
de la Sarthe*

Soigner, Eduquer, Accompagner

PROJET ASSOCIATIF 2019/2024



L'association est active depuis près de 100 ans, sur le champ de l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap. Les valeurs communes aux salariés et administrateurs reposent sur une vision partagée :

**Efficiency, Adaptability, Respect, Well-being,
Transparency and Integrity**



1. FAVORISER UN PARCOURS SANS OBSTACLE POUR LES USAGERS
2. GARANTIR UNE GOUVERNANCE ET UN MANAGEMENT STRATÉGIQUE
3. AMÉLIORER LA CULTURE QUALITÉ ET SÉCURITÉ
4. ASSURER L'EFFICIENCE FINANCIÈRE
5. METTRE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL AU CŒUR DU PROJET SOCIAL
6. S'ENGAGER DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
7. ADOPTER UNE GESTION DU PATRIMOINE ÉCO-RESPONSABLE
8. GARANTIR LA SATISFACTION ET LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE ET UNE APPROCHE DE BIENTRAITANCE

1. FAVORISER UN PARCOURS SANS OBSTACLE POUR LES USAGERS

- ▶ Développer, consolider et fluidifier les parcours, afin de prévenir leurs ruptures
- ▶ Développer des actions de prévention, d'éducation thérapeutique, en interaction avec les partenaires
- ▶ Favoriser le maintien à domicile ou dans le milieu ordinaire de vie ainsi que les prises en charges précoces
- ▶ Soutenir et accompagner les aidants et s'appuyer sur les pairs-aidants afin de pouvoir bénéficier de leur expertise
- ▶ S'inscrire dans l'inclusion en personnalisant les prises en charge
- ▶ Intégrer les innovations technologiques dans la prise en charge médicale et soignante
- ▶ Placer l'utilisateur-citoyen en tant qu'acteur de son accompagnement.
- ▶ « L'Aller vers » : Favoriser les coopérations associatives et les partenariats et investir les territoires pour faciliter l'accès aux soins



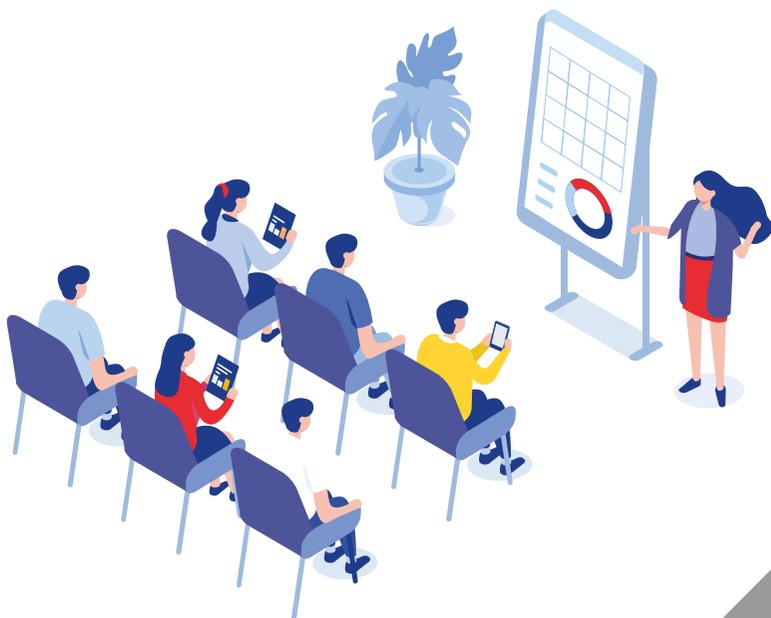
2. GARANTIR UNE GOUVERNANCE ET UN MANAGEMENT STRATÉGIQUE

- ▶ Représenter l'association et participer aux instances de démocratie sanitaire ou médico-sociale
- ▶ Soutenir et diffuser une réflexion éthique dans la pratique du management
- ▶ Orienter la gouvernance vers la réponse aux appels à projet de nature à satisfaire les besoins des usagers dans les domaines de son objet associatif
- ▶ Organiser les délégations en faveur des directeurs et développer la communication externe



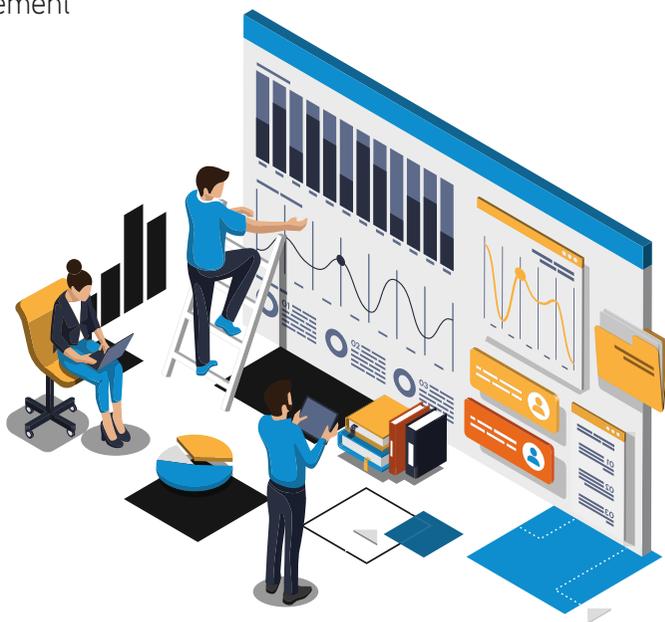
3. AMÉLIORER LA CULTURE QUALITÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ Intégrer la dynamique qualité-sécurité en adhérant aux réseaux
- ▶ Définir une politique qualité-sécurité associative, notamment pour les soins
- ▶ Développer la culture qualité et sécurité en matière de certification et de réduction des risques
- ▶ Améliorer en continu les pratiques professionnelles, en particulier par la formation
- ▶ Prendre en compte l'expérience usagers : « évaluer pour évoluer »



4. ASSURER L'EFFICIENCE FINANCIÈRE

- ▶ Optimiser la gestion des budgets
- ▶ Négocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) au mieux des intérêts des usagers dans le respect des missions autorisées
- ▶ S'assurer de l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières
- ▶ Rechercher des ressources financières complémentaires d'ordre privé (appels aux dons et mécénats) pour des actions exceptionnelles
- ▶ Réaliser des placements financiers socialement responsables



5. METTRE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL AU CŒUR DU PROJET SOCIAL

- ▶ Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail
- ▶ Mettre en œuvre les accords d'entreprise
- ▶ Harmoniser les pratiques entre établissements et services en matière de gestion des ressources humaines
- ▶ Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) transversales et favoriser la mobilité interne
- ▶ Améliorer l'attractivité des établissements pour lutter contre les pénuries médicales et paramédicales
- ▶ Garantir toujours plus la sécurité au travail
- ▶ Favoriser le bien-être au travail
- ▶ Développer la qualité de vie au travail
- ▶ Prévenir l'usure professionnelle
- ▶ Apporter la reconnaissance dans la pratique managériale et dans la place du salarié dans l'organisation
- ▶ Développer le contrôle de gestion sociale



6. S'ENGAGER DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Réduire l'impact environnemental de l'association par une politique volontaire de développement durable, notamment dans les déplacements, les achats durables, la prévention et la gestion des déchets, la préservation des ressources et l'efficacité énergétique des bâtiments, tout en préservant le bien-être des usagers
- ▶ Intégrer les critères de développement durable au sein même de la politique de management
- ▶ Soutenir les actions Éco-Techniques de l'information et de la communication dans la politique liée au système d'information par la promotion des pratiques eco-responsables et l'accompagnement du développement numérique dans le respect de la culture numérique et de la sécurité des systèmes d'information



7. ADOPTER UNE GESTION DU PATRIMOINE ÉCO-RESPONSABLE

- ▶ Privilégier une gestion du patrimoine associatif orientée par l'activité
- ▶ Respecter une politique d'acceptation des dons et legs orientée vers l'activité
- ▶ Ne pas détenir de parc immobilier à vocation financière
- ▶ Promouvoir le confort de vie et d'usage dans les bâtiments
- ▶ Rechercher la performance énergétique, à travers des économies d'énergie
- ▶ Recourir aux énergies renouvelables éventuelles
- ▶ Favoriser les achats responsables
- ▶ Choisir selon le meilleur rapport qualité-prix



8. GARANTIR LA SATISFACTION ET LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DANS UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE ET UNE APPROCHE DE BIENTRAITANCE

- ▶ Favoriser l'expression et la participation des usagers et de leurs représentants, notamment au sein des instances décisionnelles
- ▶ Associer les usagers et leurs représentants aux choix stratégiques de l'association
- ▶ Soutenir la généralisation de la démarche éthique au sein des établissements et services
- ▶ Favoriser les liens avec les associations d'usagers en renforçant les partenariats
- ▶ Soutenir la pair-aidance dans les démarches thérapeutiques







A.H.S.S.

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

92-94 rue Molière - 72000 LE MANS

Tél. : 02 43 50 32 40 / Fax : 02 43 50 32 49

Site internet : <https://www.ahs-sarthe.asso.fr>